



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 3 DÉCEMBRE 2021**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre la séance à 18h30 en souhaitant la cordiale bienvenue à tous. Il salue également dans le public, la présence de M. Alain BLUMENSTEIN, président du CODIR du Groupement forestier la Colline, ainsi que Mme Regula ZELLWEGER, membre et ancienne présidente du CODIR du Groupement forestier la Colline, et syndique de Givrins.

Il annonce une modification de l'ordre du jour après le point 9 avec le point Postulat Cuvit - Réponse de la Municipalité.

L'ordre du jour est modifié et accepté par le Conseil communal. Il est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 06.10.2021 – 3. Communication(s) du Président – 4. Préavis n° 17/2021 Budget 2022 – 5. Préavis n° 18/2021 Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 – 6. Préavis n° 19/2021 Adhésion au Groupement forestier La Colline – 7. Préavis n° 20/2021 Renouvellement du contrat de Parc avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois – 8. Préavis n° 21/2021 Demande d'un crédit de CHF 219'000 destiné à financer les études et les travaux pour la stabilisation du terrain et la gestion des eaux de ruissellement au lieu-dit « Pont de Terre », parcelle 491 – 9. Postulat Cuvit - Réponse de la Municipalité – 10. Mention des préavis à venir – 11. Communication(s) de la Municipalité – 12. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 13. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

35 conseillers présents et 10 excusés. Avec l'arrivée de M. Nicolas CLERC à 18h50, avant le vote sur le préavis 17 : 36 conseillers sont présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 06.10.2021

M. Stephan WENGER souhaite remplacer « scandalisé » par « étonné » dans son intervention en page 3.

Mme Floriane VANAT-DI VETTA signale que son nom porte 2 –t (page 6).

M. Henri VANNOD demande que soit corrigée son intervention en page 7 : pour la traversée de Versoix, et non de Coppet, la Route Suisse est passée à 30 km/h sur 800 m, et non sur 1 ½ km.

Le procès-verbal est approuvé par 31 oui et 3 abstentions.

3. Communication(s) du Président

M. le Président communique les points suivants :

- a. Les présidents de commissions doivent mentionner sur leur rapport les noms des personnes présentes lors des séances.
- b. Les équipes de scrutateurs du premier semestre 2021 ont fait un gros travail pour les votations fédérales et les élections communales. Il les en remercie. Le 20 mars 2022 auront lieu les élections

du Grand Conseil et du Conseil d'État. Il prie les personnes disponibles de bien vouloir s'annoncer auprès de la secrétaire.

- c. Dans le bilan de l'année 2021, 21 préavis ont été présentés, ce qui a constitué un gros travail et un nombre exceptionnel. En comparaison : 14 en 2016, 7 en 2017, 9 en 2018, 5 en 2019 et 7 en 2020. Il remercie la Municipalité, le Greffe, les commissions et l'ensemble du Conseil communal pour le travail effectué à cheval sur deux législatures. La communication a été intense et ouverte entre législatif et exécutif et des solutions ont toujours été trouvées.

4. Préavis n° 17/2021 Budget 2022

Le Président donne la parole à la Municipale des finances Mme Evelina GIROD. Le budget présente un excédent de charges de CHF 565'837 après amortissements et prélèvements sur fonds de réserve, soit une augmentation de charges de CHF 231'787 par rapport au budget 2021. Pour 2022, le ratio des charges sous contrôle de la Municipalité est de 34%, le solde étant reversé au Canton ou versé au titre de contributions intercommunales. Les rentrées fiscales représentent 72 % de la totalité des revenus.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à CHF 10.6 Mio, dont 77% sont constitués de : la facture sociale pour CHF 2,8 Mio, la péréquation horizontale pour CHF 2,1 Mio, l'Administration générale pour CHF 1,2 Mio, les travaux, routes et bâtiments pour CHF 1,1 Mio, et l'AISGE pour CHF 1,0 Mio.

Les revenus de fonctionnement s'élèvent à CHF 10,0 Mio, dont 85% sont composés des impôts pour CHF 7,2 Mio, les revenus du patrimoine pour CHF 1,1 Mio, et les revenus de la gravière pour CHF 0,1 Mio.

Mme GIROD apporte des précisions sur les rubriques composant le budget. Par exemple, pour l'administration générale, une progression de CHF 99'030 s'explique par une augmentation de CHF 44'010 de la facture du Canton pour les transports et par un EPT supplémentaire de 40% pour le Greffe. La complexité croissante des affaires traitées a entraîné un grand nombre d'heures supplémentaires. Au chapitre des finances, avec un nombre d'habitants en légère hausse, les rentrées fiscales sont stables. Concernant les revenus de la gravière, un engagement a été trouvé avec l'exploitant pour un revenu de CHF 200'000, ce qui représente une diminution de CHF 100'000 par rapport au budget 2021. Au chapitre Services industriels, un montant de CHF 40'000 a été mis au budget 2022 pour poursuivre l'étude sur la transition énergétique.

Avec un budget le plus proche des besoins et de la réalité, et dans l'attente de l'impact de la péréquation cantonale, Mme GIROD prie le Conseil communal d'accepter ce préavis.

Le Président la remercie et donne la parole à M. Stéphane DOEBELI, président de la Commission des finances, qui lit son rapport. La COFIN remercie la Municipalité in corpore pour sa présentation claire et détaillée, ainsi que Mme Élisabeth CONSTANTIN, boursière, pour sa maîtrise des dossiers. Le budget 2022 présente un déficit annoncé de CHF 565'837, qui représente un excédent de charges de CHF 231'787 par rapport au budget de l'année 2021. Elle relève les augmentations de charges légitimes, ainsi que l'excellent travail mené au sujet des gravières, avec l'obtention d'un accord avec l'entreprise RONCHI. Elle note que la Municipalité travaille avec un gestionnaire externe spécialiste du patrimoine bâti pour planifier et organiser les travaux d'entretien. Enfin, elle soulève la dépendance des finances en particulier à ses gros contribuables, dans le cas où l'un ou l'autre devait quitter la commune. En conclusion, la COFIN n'a aucun doute sur la gestion rigoureuse des dépenses et recommande au Conseil d'accepter le préavis.

Le Président remercie et demande s'il y a des commentaires ou des questions.

M. Stephan WENGER remercie pour les documents clairs et la gestion des finances. Dans le budget, il demande des précisions sur la facture de CHF 44'000 du Canton pour les transports publics, au chapitre 180.3510. Mme CONSTANTIN lui explique que le Canton répartit les transports publics par bassins de population, Trélex appartenant au bassin 3. L'augmentation des coûts tient à la pandémie.

Au chapitre 110.3010, M. WENGER demande si le poste supplémentaire au Greffe permet d'éponger les heures supplémentaires. M. le Syndic répond que, comme exposé à la COFIN, l'engagement d'une personne vise à pallier la charge de travail pour un montant de CHF 40'000. Les heures supplémentaires effectuées en 2020 et le renfort de l'équipe ont été payés en 2021.

M. WENGER demande quel projet concerne le montant de CHF 72'743, au chapitre 520.3522. Le Municipal M. Philippe DEPIERRE répond qu'il s'agit du Centre de jeunes, une obligation du Canton, dont le coût global est réparti entre les cinq communes et qui a fait l'objet d'un préavis à l'AISGE.

M. WENGER demande ensuite ce que couvre le montant supplémentaire de CHF 33'000 au chapitre 322.3140, chalets-pâturages. Mme GIROD répond que les frais sont liés à la modification des clôtures et au changement de triage envisagé.

M. WENGER souhaite enfin des précisions sur l'investissement prévu au chapitre transition énergétique de CHF 2 Mio sur 5 ans, ainsi que CHF 5 Mio en 2025 et 2026. Le Municipal M. Cédric MARZER explique que le tableau présente le calcul du plafond d'endettement. Il ne repose sur aucun projet spécifique, mais donne la possibilité d'investir dans ce domaine, en lien avec ce qui sera abordé plus loin à cette séance. Mme CONSTANTIN rappelle que les projets seront soumis au Conseil sous forme de préavis et que le tableau d'investissement offre une information. M. WENGER remercie chacun des interlocuteurs.

M. Jean-Baptiste GÉRODOLLE souhaite connaître la contrepartie dans les négociations avec l'entreprise RONCHI pour la gravière. M. HOFMANN clarifie qu'il n'y a pas de contrepartie, CHF 200'000 seront versés en 2021 et 2022, il est prévu d'ouvrir la gravière fin 2022 et les montants versés par RONCHI seront lissés sur les prochaines années. Sur la durée d'exploitation, le revenu devrait se monter de CHF 2 à 2,2 Mio. Le Président demande si la contrepartie est en fait une avance, ce que le Syndic confirme.

Mme BERNEY demande quelle est la différence entre participation aux charges sociales (CHF 2,8 Mio) et péréquation horizontale (CHF 2,1 Mio). Mmes GIROD et CONSTANTIN expliquent que la facture sociale est versée au Canton au titre de solidarité sociale (santé, études, personnes handicapées ou âgées, etc.) ; la péréquation apporte un équilibre entre les communes « pauvres et riches », comme un pot intercommunal, plus les communes sont grandes plus le retour à l'habitant tient compte de leurs charges.

M. le Président passe au vote : **le préavis n° 17/2021 est accepté par 34 oui et 1 abstention.**

5. Préavis n° 18/2021 Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

Le Président laisse la parole à la Municipale des finances Mme GIROD. Elle explique que le plafond d'endettement est déterminé en fonction des investissements actuels et des besoins futurs d'investissements pour la législature 2021-2026. Le montant proposé est de CHF 15'000'000, identique à celui que le Conseil a accepté en 2016, et qui représente 157% des revenus, montant inférieur au plafond préconisé par le Service cantonal des communes et du logement. Il inclut les projets de la Municipalité selon le tableau des investissements. Mme GIROD prie le Conseil d'accepter le préavis présenté.

Le Président remercie et donne la parole à M. Stéphane DOEBELI, président de la Commission des finances. Le rapport de la COFIN rappelle que ce préavis est basé sur l'article 43 de la loi des communes, qui stipule que le législatif doit adopter un plafond d'endettement dans les six premiers mois de la nouvelle législature. Tout investissement devra faire l'objet d'une demande de crédit motivée dans un préavis municipal. La COFIN recommande d'accepter ce préavis.

Le Président remercie et ouvre la discussion.

M. Olivier MONTAGUTI demande une indication de ce que le Canton tolère s'il y a modification du plafond en cours de législature. Mme GIROD explique que l'endettement est de compétence communale et ne doit pas excéder 250% des revenus. M. le Syndic ajoute que le pourcentage contenu dans le préavis est de 157%, M. MONTAGUTI souligne la prudence de ce chiffre. Mme CONSTANTIN complète en précisant que budget et plafond d'endettement sont transmis à la préfecture qui transmet au Canton. S'il y a incompatibilité, elle est communiquée à la Commune.

Le Président passe au vote : **le préavis n° 18/2021 est accepté à l'unanimité.**

6. Préavis n° 19/2021 Adhésion au Groupement forestier La Colline

Le Président donne la parole à la Municipale Mme GIROD. Celle-ci rappelle que, avec ses 330 hectares de forêts en mains communales, Trélex est une importante commune forestière. Les discussions autour

d'une adhésion ont débuté en 2006, car les collaborations avec les communes de Givrins et Genolier existaient de longue date dans plusieurs domaines. Ce n'est qu'en 2020 que l'inspection cantonale des forêts a entrevu une possibilité de changement de triage pour Trélex. Lors de remaniement de triages, l'État doit veiller à garantir que la charge de travail du garde-forestier soit équilibrée entre les triages. La variante présentée par l'inspection des forêts présente la meilleure cohérence avec les enjeux forestiers de politique locale, la meilleure logistique de travail et la meilleure cohérence le long des cours d'eau. En adhérant au Groupement La Colline, Trélex peut :

- accéder au centre de compétences et contribuer à le développer
- contribuer à une gestion durable du domaine forestier
- rationaliser les travaux tout en garantissant les valeurs patrimoniales des forêts
- offrir aux habitants de Trélex un prix préférentiel pour la location du refuge forestier (CHF 150 au lieu de CHF 300).

Notant que l'adhésion à La Colline ne devrait pas entraîner de charge supplémentaire pour la Commune, elle prie le Conseil communal d'accepter ce préavis.

Le Président remercie et donne la parole au président de la Commission des finances. La COFIN considère le changement de triage au 1^{er} janvier 2022 comme une excellente nouvelle, car le triage n° 122 auquel appartient Trélex est composé de plusieurs communes, dont les intérêts de gestion ne sont pas tout à fait alignés. L'adhésion au triage n° 124 de La Colline permettra de gérer plus efficacement les forêts communales, alors que, depuis des années, cette gestion et l'exploitation du bois ne sont pas des activités rentables. En fin d'année, le déficit d'exploitation du Groupement sera réparti entre les trois communes membres, selon une clef de répartition basée sur les hectares de forêt sous gestion : Givrins possède 422 ha soit 37.6%, Genolier 380 ha soit 33.9%, et Trélex 320 ha soit 28.5%. L'adhésion se fera à travers la signature d'un contrat de « bail à ferme pour les biens-fonds forestiers » d'une durée initiale de 10 ans, qui pourra être dénoncé six mois avant échéance. Admettant qu'il est impossible de prévoir les impacts financiers à long terme, la COFIN souligne que la gestion des forêts est un impératif du Canton. Ainsi, elle recommande au Conseil d'accepter le préavis.

Rapportant pour la Commission de sylviculture, Mme Tania SCHLATTER explique que la gestion des 330 ha de forêts demande à la Commune une organisation et des ressources importantes tant en personnel (garde-forestier, bûcherons) qu'en équipements (véhicules, outillage, installations), et pour la vente du bois. Rejoindre le Groupement La Colline permettra de rationaliser la gestion et l'exploitation de nos forêts avec les membres créateurs, les communes de Genolier et de Givrins, avec lesquelles Trélex collabore avec succès dans d'autres domaines (AISGE, pompiers). Avec un siège au comité de direction, la Municipalité participera aux décisions. La Commission recommande d'accepter le préavis.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. WENGER demande quelle est l'utilité d'exploiter une forêt, avec les coûts engendrés. Mme GIROD répond que l'exploitation et le soin des forêts découlent d'une obligation légale cantonale voire fédérale. M. HOFMANN ajoute que tout propriétaire de forêt a les mêmes obligations, avec un garde-forestier payé par le canton et par les communes, responsable des décisions relatives à l'entretien.

M. Roman DAEPEN salue l'évolution du triage, redevable de celle de la position du Canton. Il remercie la Municipalité pour la persévérance et la conviction dont elle a fait preuve ainsi que la Municipale en charge, pour parvenir à un résultat qui a du sens et à des partenariats équilibrés. Mme GIROD le remercie pour ces compliments et souligne tout le travail d'équipe qui a été réalisé.

M. le Président procède au vote : **le préavis n° 19/2021 est accepté à l'unanimité.**

Mme GIROD remercie le Conseil ainsi que M. Alain BLUMENSTEIN et Mme Regula ZELLWEGER. Cette dernière salue le résultat.

7. Préavis n° 20/2021 Renouvellement du contrat de Parc avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois

Pour la présentation de ce préavis, le Président donne la parole à Mme GIROD. Le Parc naturel régional Jura vaudois a reçu le label de parc d'importance nationale en 2013 pour 10 ans. Il couvre 559 km² et compte 38'870 habitants. Pour obtenir son renouvellement pour la période 2023-2032, le Parc doit témoigner de l'implication des communes concernées dans son processus, à travers la signature du contrat de parc liant les communes du Parc à l'Association Parc naturel régional Jura vaudois. La Municipalité soumet au Conseil l'acceptation de ce contrat, qui doit être adopté par les 34 législatifs communaux. L'engagement de notre commune tient à la volonté de participer à cet outil important pour son développement durable. La réalisation d'un parc demande un ancrage et une adhésion au sein de la population. Les missions de l'Association sont de :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel
- Renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable
- En promouvoir la sensibilisation et l'éducation
- Partenariats, communication et garantie territoriale.

Le budget annuel est d'environ CHF 1,6 Mio par an, financé notamment par les communes avec un montant fixe de CHF 160'000 par an et la Confédération avec un montant annuel moyen de CHF 825'000. Chaque commune s'engage à verser une cotisation annuelle de CHF 5 par habitant. La cotisation de Trélex en 2021, selon le contrat de parc 2023-2032, devra être de CHF 7'170, au prorata du nombre de ses habitants. La Municipale prie le Conseil d'accepter ce préavis.

Le Président remercie et passe la parole à M. DOEBELI pour la COFIN. Après examen du préavis, la Commission est favorable à la signature du contrat avec l'Association pour témoigner de l'engagement pour la période 2023-2032. La contribution de notre commune reste symbolique et le contrat permet de répondre à l'obligation faite par la Confédération de renouveler le label Parc pour 10 ans.

Le Président donne la parole à M. Olivier DE LORIOU, rapporteur de la commission ad hoc, qui relève les réussites du Parc naturel Jura vaudois dans la préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel, culturel et paysager, ainsi que des soutiens importants aux programmes d'éducation et de formation. M. DE LORIOU encourage chacun à visiter le site internet du Parc pour s'informer des réalisations et mentionne la brochure informative reçue par les habitants. La commission recommande au Conseil d'accepter la signature du contrat pour la période 2023-2032.

Le Président ouvre la discussion. Mme Sarah BERNEY souhaite savoir quels sont les projets en cours dans le Parc. Mme GIROD répond que les projets actuels concernent la région : par exemple l'étude de la population de hérissons et des fourmis, une campagne de plantation en faveur de la biodiversité, l'entretien des murs de pierre sèche. M. HOFMANN, ancien vice-président, insiste sur le travail de proposition de projets à la Confédération et au Canton pour obtenir le label et le financement.

M. le Président passe au vote : **le préavis n° 20/2021 est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis n° 21/2021 Demande d'un crédit de CHF 219'000 destiné à financer les études et les travaux pour la stabilisation du terrain et la gestion des eaux de ruissellement au lieu-dit « Pont de Terre », parcelle 491

Pour présenter ce préavis, le Président donne la parole au Municipal des Eaux claires et usées, M. Cédric MARZER. Celui-ci rappelle la survenue en janvier 2018 d'un glissement spontané superficiel sur la zone de captage de Combe Froide. Aux dégâts naturels visibles s'ajoute la vulnérabilité de cette zone sourcière par la réduction de la couverture protectrice naturelle. L'étude de variantes fait ressortir qu'il est nécessaire d'installer des ancrages semblables à des hameçons, sans fondation cimentée, couplés à un treillis métallique pour assurer la stabilisation de la couverture terreuse sur une surface de 375 m². Les travaux doivent se faire durant l'hiver pour respecter le cycle de vie des batraciens. Le coût des travaux se monte à CHF 219'000.- pour lequel la participation cantonale est de 70% et est déjà confirmée. Le montant à financer par la commune sera d'environ 66'000.-, par la trésorerie courante ou un emprunt si besoin. Conformément à la convention liant les communes de Trélex et de St-Cergue, cette dernière

participera à l'amortissement ainsi qu'aux frais d'exploitation, au prorata des consommations d'eau respectives. Il demande au Conseil d'accepter ce préavis.

Le Président remercie le Municipal et donne la parole au rapporteur de la COFIN. M. DOEBELI rappelle l'incident à l'origine du préavis, la solution proposée, ainsi que le financement des travaux. Le montant sera amorti sur 30 ans par prélèvement au chapitre eau. En ce qui concerne la participation de St-Cergue, la COFIN précise qu'elle s'élève à environ 50% à l'amortissement du montant financé, soit CHF 33'000.- Elle mentionne que ne pas engager ces travaux exposerait à des coûts beaucoup plus importants, de l'ordre du demi-million de francs. La demande de la Municipalité est donc fondée à ses yeux.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission ad hoc, M. DAEPPE, qui rappelle les faits : Le court délai pour rendre son rapport devant une situation alliant technicité, contraintes juridiques et lois de la nature, l'incite à faire confiance à la Municipalité pour réaliser les travaux. Néanmoins, elle lui demande de vérifier l'efficacité des mesures prises en observant l'évolution du terrain notamment dans les zones sensibles (captages, réservoirs) et rapporter au Conseil. Elle lui demande également de surveiller toute nouvelle mouvance pour réagir en prenant les mesures adéquates, pour endiguer la propagation et l'escalade des risques sur nos infrastructures. Elle recommande d'accepter le préavis.

Le Président ouvre la discussion. M. Pierre GILDEMYN demande si l'on connaît l'origine du glissement de terrain et si une évaluation des risques permettrait de prévenir un nouvel incident. M. MARZER explique que la situation a été étudiée par des géologues et le garde-forestier et rappelle que l'élément déclencheur fut les précipitations locales extrêmes de janvier 2018. S'est ajouté un flux d'eau concentré inhabituellement en un torrent dans la zone de captage. Il est prévu de former des seuils en amont pour diriger l'eau et éviter la formation d'un torrent.

M. Werner REUST ajoute que la région de la Combe Froide est particulièrement humide. Y croissent de vieux arbres dont les racines permettent de tenir la pente. Il approuve les travaux envisagés en conseillant vivement de reboiser ensuite cette zone instable pour retenir le terrain. M. MARZER précise que, renseignement pris, il ne sera pas possible de replacer de la terre végétale et qu'il faudra laisser le temps au temps pour que se reconstitue la forêt à cet endroit.

M. Nicolas CLERC souhaite comprendre comment est calculée la preuve de rentabilité mentionnée dans le préavis, avec une réduction du risque de CHF 14'940/an par rapport à des coûts de CHF 9'657/an. M. MARZER répond que le bureau d'ingénieurs a procédé à des calculs détaillés sur la probabilité de survie sur un nombre d'années donné en cas d'absence de travaux, probabilité multipliée par les dégâts occasionnés. Ce calcul théorique tient compte de l'entretien des ancrages. M. CLERC demande si le coût d'entretien est compris dans le montant de CHF 219'000. M. MARZER lui répond que ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote : **le préavis n° 21/2021 est accepté à l'unanimité.**

9. Postulat Cuvit - Réponse de la Municipalité

Le Président rappelle l'origine de la Motion Cuvit « Demande d'étude pour la construction d'un refuge forestier au lieu-dit Bois de Ban », déposée au Conseil communal du 6.12.2019. Il s'agit en fait d'un postulat, car la demande formulée ne constitue pas une contrainte pour la Municipalité. En principe, celle-ci dispose d'un an pour y répondre, mais les événements survenus entretemps expliquent le retard.

Le Syndic ajoute que la Municipalité aurait pu statuer sur l'irrecevabilité, mais qu'elle a préféré travailler sur le sujet et rendre un rapport (annexé à la convocation). Des trois endroits visités avec la Commission de sylviculture en 2020, aucun ne convenait. Depuis, le travail réalisé pour adhérer au Groupement forestier La Colline a dégagé l'avantage de l'accès à moitié prix au refuge forestier (cf. plus haut). M. HOFMANN laisse au Président le soin de décider de la manière de poursuivre avec le rapport réalisé.

Le Président indique que la Municipalité pouvait choisir entre un préavis et un rapport. La Commission ad hoc refuge forestier déjà nommée étudiera le rapport et le commentera lors d'une prochaine séance du Conseil communal, un débat et un vote s'ensuivront, tout ceci respectant le traitement d'un postulat. Il rappelle les noms des membres de cette commission : Mmes Marie-Christine LESCHOT BURKI (présidente) et Barbara HENRY, MM. Albert BOLAY, Pierre GILDEMYN et Patrick TESTUZ.

10. Mention des préavis à venir

Le Syndic remercie l'assemblée pour les 5 préavis acceptés ainsi que Mme Evelina GIROD, qui a hérité de ses propres dicastères. Actuellement, 21 préavis sont en cours d'exécution, si bien que la Municipalité n'en annonce aucun à ce stade pour la séance du Conseil d'avril 2022. Les gros projets concernent le PEC, plan d'énergie-climat, et la Ferme Paul.

11. Communication(s) de la Municipalité

M. Cédric MARZER apporte des précisions sur le PECC, plan énergie et climat communal à destination des petites communes pour les accompagner dans leurs projets énergie-climat. Depuis l'hiver 2020-2021, un bilan énergétique de la commune et de l'administration communale est réalisé afin de cibler des projets. Les études ont été élargies avec des subventions cantonales et une marche à suivre. Des séances de coordination ont lieu avec les communes de Grivrins, Genolier, Arzier et St-Cergue. Le Municipal invite à consulter le site du Canton sur le PEC et en reparlera lors des prochaines séances du Conseil communal.

Rappelant que le Syndic avait annoncé en octobre une présentation de son programme de législature, M. Pierre GILDEMYN demande si l'on peut évaluer le budget dans la perspective de la législature.

M. HOFMANN lui répond que les projets pour le programme de législature figurent au Tableau des investissements. D'autres petits projets sont en cours. La Municipalité se réunit en janvier pour fixer des priorités et informera le Conseil en avril. Les autres municipaux n'ont pas d'autre communication.

Le Président remercie pour ces précisions.

12. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

- Mme Evelyne VOGEL pour Région de Nyon : l'aménagement du parking de la Givrine est presque terminé, après 3 ans de travaux pour combler la combe. Au chapitre tourisme de nature : une convention de partenariat (signée en 2017 avec onze communes, le Parc naturel régional, Nyon Région Tourisme et Télé-Dôle) a permis d'installer un *bike-park* à St-Cergue ; au Bois de Chênes, on renforce les synergies pour présenter une offre quatre-saisons ; des sites-phares du Parc sont mis en réseau pour faire des itinéraires transversaux de mobilité douce.
- Mme Floriane VANAT – DI VETTA pour l'APEC : le Codir a mis au concours son projet de nouvelle STEP et il en présentera les résultats au public à la salle polyvalente de Montoly à Gland les 8, 9, 10 et 11 décembre. Elle invite chacun à s'y rendre.

13. Propositions individuelles et divers

Le Président donne la parole à l'assemblée.

M. Philippe DESPONDS fait part des réflexions de la COFIN et d'autres commissions sur le calendrier des séances avec la Municipalité et le délai du rendu des rapports de commission. L'examen des 4 préavis de la Municipale des finances a représenté un gros travail avec peu de temps pour rendre les rapports. Cette question des délais a contribué à produire un rapport négatif et un préavis en 2020. Il expose deux demandes : celle de revoir le planning 2022 en tenant compte des priorités et celle que les commissions reçoivent les préavis plus en avance pour mieux étudier les projets.

M. le Président commente que des préavis sont en effet complexes et que le Syndic et lui-même ont mené un premier échange pour améliorer le calendrier. Le Syndic approuve.

M. David VOGEL constate que peu de nouveaux habitants connaissent le *food-truck*. Il soumet la proposition de promouvoir les commerces locaux sous la forme de bons de type Qoqa (comme en 2020) pour cette catégorie d'habitants. Le Syndic estime que l'idée est bonne pour la boucherie, l'épicerie et l'auberge, mais pas pour des vendeurs mobiles. En 2021, des paniers sont faits avec des produits de l'épicerie. Une réflexion est en cours pour 2022.

Mme Sarah BERNEY demande s'il est envisageable que l'UAPE loue la salle polyvalente dans les horaires libres (16-18h), notamment en hiver. M. DEPIERRE lui répond que la demande de salle est forte mais que les moyens sont faibles, en particulier pour le nettoyage des salles. Il note la question.

M. WENGER annonce que les Commissions construction-urbanisme et des finances déposeront conjointement en 2022 un postulat pour des études sur le bâtiment intergénérationnel. Le Président rappelle que le bureau doit en être avisé à l'avance pour mise à l'ordre du jour.

M. DAEPPEN remercie chaleureusement la Municipalité pour le gros travail réalisé avec les 21 préavis, gros travail d'étude également par les commissions. Il remercie le Président du Conseil pour sa bonne gestion des débats facilitant la discussion. Par ailleurs, il rappelle sa demande de 2020 de ne pas disposer le sapin de Noël au parking de la Tour sur l'emplacement réservé aux personnes handicapées. Il demande de trouver une « contre-place » cette année. Le Syndic note la remarque.

En l'absence de commentaire ou question supplémentaire, le Président donne la parole au Syndic. M. HOFMANN dresse le bilan du début de législature, encore marqué par la crise sanitaire et par une grosse somme de travail. Notant le nombre exceptionnel de dossiers en 20 ans de vie politique, il remercie ses collègues municipaux pour leur engagement et la bonne entente, le Greffe, la boursière, le contrôle de l'habitant, le personnel de conciergerie et voirie, ainsi que le Conseil communal, le bureau et son Président, et les commissions. Il souhaite à tous de belles fêtes et est applaudi.

Avec des références au vaccin contre le Covid-19, le Président souhaite avec humour à tous une 1^e dose de santé, une 2^e d'optimisme et une 3^e d'humour et d'amour avec les proches.

La séance est levée à 20h45.



Le Président
François VAUTIER



La Secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 27.12.2021 / cdp